

“ Constatant de plus que dans le cours de la dernière campagne politique, d’une si haute importance pour les intérêts de nos compatriotes, *Le Droit* a été le seul journal français d’Ontario qui a défendu jusqu’au bout les droits des Canadiens-Français, en sachant se tenir au-dessus des intérêts de partis; que sans lui nos compatriotes auraient été complètement dépourvus d’organe indépendant, leur permettant de communiquer librement entre eux, de coordonner leur action et de faire l’éducation des voteurs sur l’importante question bilingue ; le Conseil de la Société exprime son plaisir particulier de ce que la collecte de l’an dernier ait pu servir au soutien d’un journal indépendant des intérêts de partis, et formule l’espoir que les quelques malentendus provoqués dans la province de Québec par l’affectation d’une partie de la collecte au soutien du *Droit* soient dissipés à la suite de la vaillante attitude tenue par ce journal.

“ Il est résolu, sur proposition de MM. Bédard et Nolin, que copie de cette résolution soit communiquée à tous les journaux français de la province, avec prière de publier. ”

Cette résolution exprime notre opinion aussi fidèlement que celle de l’Ancien Conseil, et sur l’emploi fait par l’Association d’Education, du *Sou de la Pensée française* et sur le journal *Le Droit*, dont la disparition constituerait, suivant nous, une véritable calamité pour la cause du français de l’autre côté de l’Ottawa.

L’affirmation qu’aucun effort de conciliation n’a été tenté, et qu’il n’a rien été fait pour convaincre nos adversaires de la réalité de nos droits et de la légitimité de nos réclamations, cette affirmation est exactement le contraire de la vérité. Les négociations privées ont précédé et accompagné la lutte ouverte ; tous les moyens honorables ont été pris, tous les concours ont été invoqués, toutes les influences possibles ont été mises en branle ; mémoires sur mémoires ont été soumis au gouvernement, et tout cela est venu se heurter, sans l’ébranler, à la ferme détermination de nos adversaires d’étouffer l’enseignement du français dans l’Ontario.

Quant aux reproches de violence adressés aux défenseurs du français dans la province voisine, ils ne nous émeuvent guère. D’abord, ils ne peuvent en aucune façon atteindre les officiers de l’Association d’Education, qui ont toujours gardé, dans des circonstances extrêmement difficiles et en présence d’un adversaire dont la déloyauté était évidente, une modération et une courtoisie dont il convient de les louer. Que certains de leurs collaborateurs se soient laissés entraîner à prononcer des paroles excessives, c’est incontestable, mais ces violences verbales, bien explicables si l’on veut bien tenir compte de la qualité de leurs adversaires et du genre d’attaques dont ils doivent se défendre, ces violences verbales,